

Vendredi 8 décembre, la communauté scolaire a célébré la Journée de la laïcité et des valeurs de la République .

Le 9 décembre 1905 est promulguée la loi de séparation des Eglises et de l'Etat , la loi réaffirme la liberté de conscience . En matière de religion ,l'Etat est neutre , il respecte toutes les croyances .

La charte de la laïcité de 2013 rappelle qu'en France la République est laïque, la laïcité est inscrite dans la Constitution de la IVe et la Ve République ; elle s'appuie sur les valeurs de liberté et d'égalité : tous les français peuvent adopter ou pas la religion de leur choix dans le respect de l'autre ,respect qui permet à tous de vivre en paix.

L'école est laïque , elle permet de construire le futur citoyen , respectueux des autres élèves , fort des valeurs , symboles et principes de la République française .

Après le discours du principal Monsieur Fontaine, l'orchestre a joué l'hymne national , chanté par tous les élèves sur les rangs , alors que Lohan et Stacy hissaient le drapeau tricolore . Puis la chorale a interprété le chant « One day » un message de paix et d'espoir.

En classe, chaque enseignant a diffusé la vidéo « la laïcité à l'école » puis formulé avec les élèves une définition de la laïcité qui a été inscrite sur un espace collaboratif sur Météo ; un kahoot sur la laïcité était également proposé à l'ensemble des classes.

Enfin, les classes de 609,611,407 et 309 ont participé à l'atelier sur des religions du monde.

Merci à tous pour votre investissement : AED , ATOS et vous enseignants.

Un merci particulier à Françoise Cazanove ,Béatrice Bègue, Karol Armouet, Aurélia Raud, Nadia Desruisseaux, Jérémie Calogine, Mickaël Pinot pour avoir fait de cette journée une belle réussite.

Jeanne CLAIN

